

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 52 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Athévains ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Athévains, 76-78, rue François Miron 75004 au titre de l'année 2021 est fixée à 50.000 euros. SIMPA 22161 ; 2021_04880

Article 2 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO